

PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE DU PARC
INDUSTRIEL DE LA MRC DE MARIA-CHAPDELAINE

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, QUE :

Lors de la séance régulière de la MRC de Maria-Chapdelaine tenue mercredi le 14 janvier 2026, le conseil d'administration de la *Régie intermunicipale du parc industriel de la MRC de Maria-Chapdelaine* a adopté le règlement suivant :

Règlement numéro 25-001: Décrétant une dépense de 3 828 880\$ et un emprunt de 3 828 880\$ pour le prolongement des infrastructures d'aqueduc et d'égouts dans le parc industriel du secteur Normandin.

Ce règlement a été approuvé par la direction générale des finances du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 6 mai 2026.

Toute personne désireuse de prendre connaissance de ce règlement peut le faire au siège social de la Régie, 173, boul. St-Michel, Dolbeau-Mistassini, aux heures régulières de bureau.

Donné à Dolbeau-Mistassini, ce vingt-septième jour du mois de mai deux mille vingt-six.



Christian Bouchard
Greffier-trésorier adjoint

- *Publié dans le journal « Nouvelles Hebdo »
Édition du 4 juin 2026*
- *Affiché au bureau de la Régie le 27 mai 2026*
- *Publié sur le site Internet de la Régie le 28 mai 2026*